

Energie

Dernière mise à jour : 21-11-2017

Le Guichet de l'énergie

Une permanence du Guichet de l'énergie est organisée à l'Hôtel de Ville d'Yvoir, salle de réunion au 1er étage, le 2e mercredi de chaque mois, de 9h à 12h. (sauf férié ou assimilé et juillet-août) Votre interlocuteur : Mme Christelle VIGNISSE - 071/61.21.30 - 0474/118.640
guichetenergie.philippeville@spw.wallonie.be

Le Guichet Energie Wallonie des Arrondissements de Dinant et Philippeville a pour mission de sensibiliser à l'utilisation rationnelle de l'énergie, d'informer et de conseiller les ménages wallons dans les domaines touchant à l'énergie au sein de leur habitat.

Le personnel des Guichets Energie Wallonie apporte aux ménages wallons des réponses personnalisées, neutres et objectives aux questions d'ordres technique (choix technologiques, fonctionnement et rentabilité des installations...), administratif (explication des règlements et des différentes politiques régionales en matière d'énergie, PAE, PEB, aides et primes...) ou juridique (exigences réglementaires) sur les thématiques suivantes :

- la performance énergétique du bâtiment et l'approche intégrée du projet de rénovation ou construction
- l'isolation thermique de l'enveloppe des bâtiments
- le chauffage des logements
- la préparation de l'eau chaude sanitaire
- la ventilation
- l'éclairage
- les appareils électroménagers
- la production d'énergie à partir de sources renouvelables
- l'organisation du marché de l'énergie

Citons également les actions spécifiques suivantes :

- la réalisation de simulations de prix à l'aide du simulateur tarifaire de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) pour les citoyens qui souhaitent changer de fournisseur d'énergie
 - la vérification à la demande des usagers l'état de traitement de leurs demandes de primes énergie introduites auprès de la Région wallonne
 - la réalisation de simulations de rentabilité des installations photovoltaïques à l'aide du simulateur photovoltaïque de l'Association pour la promotion des énergies renouvelables (APERe)
 - le prêt de wattmètres aux ménages pour les aider à réaliser une analyse de leur consommation électrique
 - l'assistance des maîtres d'ouvrage pour le remplissage du formulaire de déclaration PEB simplifiée pour des travaux de rénovation simple sans architecte et sans responsable PEB, conformément au décret PEB du 28 novembre 2013 (utilisation du logiciel PEB pour le calcul des valeurs U).
 - les visites techniques sur site dans les cas exceptionnels où les consultants n'arrivent pas à résoudre depuis leur bureau un cas qui leur est soumis (consommations d'énergie trop importantes, humidité)
 - la tenue d'exposés et séances d'information à destination de la population
 - le suivi technique de l'opération MEBAR en application de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 23 décembre 1998 relatif à l'octroi de subventions aux ménages à revenu modeste pour l'utilisation rationnelle et efficiente de l'énergie
- Comment réduire sa consommation énergétique sans diminuer son confort ? Le Guichet Energie vous répond, vous informe, vous guide. Les permanences de Yvoir se tiennent les 2èmes mercredis de 9h00 à 12h00 (Sauf juillet - août) ou sur rendez-vous. Vos consultants : Paul CEULEMANS et Christelle VIGNISSE
Guichet Energie Wallonie de Dinant - Philippeville
Avenue des Sports,4 - 5600 Philippeville Tél.: 071/61 21 30 - Fax: 071/61 28 30 Gsm : 0474/11 86 40 Mail: guichetenergie.philippeville@spw.wallonie.be Ouvert du mardi au vendredi de 9h00 à 12H00 ou sur RDV
Parc éolien à Dorinne

Un parc de 6 éoliennes est aménagé sur notre plateau condruzien, et plus particulièrement sur les hauteurs de DORINNE.

Dès le début de l'année 2001, la Commune d'Yvoir, soucieuse de favoriser une politique de soutien dans le domaine des énergies renouvelables, a décidé de collaborer avec la Société de Production d'Electricité (SPE). Cette collaboration s'inscrit dans une démarche globale de promotion de la réduction des émissions polluantes et

d'économie d'énergie.

La construction de plusieurs éoliennes sur le territoire communal est la concrétisation de cette volonté.

Les impacts positifs pour l'environnement ont été déterminants dans la décision communale :

- produire de l'électricité sans aucune émission atmosphérique et aucun stockage de produits dangereux
- économiser les combustibles fossiles et nucléaires
- réduire la dépendance aux importations de combustibles
- accroître son indépendance énergétique
- couvrir la consommation annuelle de 1000 ménages par éolienne." Il est temps que l'homme réapprenne à utiliser ses ressources naturelles, en toute simplicité " Charles Pâquet, échevin des travaux et de l'environnement (2007).

Divers

Programme d'équipement en centrales hydroélectriques des barrages non encore équipés des cours d'eau navigables du bassin de la Meuse – Publication (9/9/13).

Le Conseil d'Administration de la SOFICO a adopté le 12 juillet 2013 le programme définitif d'équipement en centrales hydroélectriques des barrages non encore équipés des cours d'eau navigables du bassin de la Meuse.

En application de l'article D.29-21 du livre 1er du Code de l'Environnement, les documents relatifs à ce programme sont consultables via : <http://www.sofico.org/fr/3cnolink3eenquc3aates-publiques/equipement-hydro%3%A9lectrique-des-barrages>